

Aux Responsables des Clubs de la Région de Liège,
Aux Arbitres et Juges-Arbitres de la Région de Liège,

L'arbitrage au sein des clubs est régi par l'article 5 du ROI de l'AFT (page 5 de la dernière version en ligne actuellement sur le site de l'AFT) :

3° Obligations pour les clubs de tennis :

Tout club qui compte :

- 1. Au maximum 100 membres (seniors) doit disposer d'un arbitre officiel de tennis parmi ses membres ;*
- 2. De 101 à 300 membres (seniors) doit disposer de deux arbitres officiels de tennis parmi ses membres ;*
- 3. Plus de 300 membres (seniors) doit disposer de trois arbitres officiels de tennis parmi ses membres. Tout club qui n'a pas le nombre réglementaire d'arbitres en fonction est sanctionné comme suit :*
 - 1. S'il manque un arbitre, amende de 25 euros ;*
 - 2. S'il manque deux arbitres, amende de 50 euros ;*
 - 3. S'il manque trois arbitres, amende de 100 euros. Pour organiser une compétition officielle, un club doit faire appel à un juge-arbitre officiel.*

Avec le COVID, en 2020, cette obligation avait été suspendue.

Depuis, pour cela comme pour beaucoup d'autres choses, les règlements ont repris leur droit et cet article 5 du ROI de l'AFT aussi.

Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un souci de bonne communication sur l'obligation d'arbitrage en 2023, comme par le passé et déjà en 2022.

Pour être reconnu arbitre en fonction, il faut avoir arbitré cinq matchs durant la saison qui s'achève.

Nous rappelons, et cela avait été préciser lors de l'AG sportive du mois d'octobre, **seules les cartes d'arbitrage complétées seront acceptées pour justifier une prestation.** Un relevé global de prestation pour les arbitres ne pourra pas être valorisé. Toutes les cartes d'arbitrages de chaque arbitre doivent donc être transmises au secrétariat de l'arbitrage.

Afin de soulager les responsables de clubs et de conscientiser au mieux les arbitres eux-mêmes, nous vous proposons une nouvelle façon de transmettre ces cartes d'arbitrage : lorsqu'il a terminé un match, l'arbitre prend une photo du recto et du verso de la carte qu'il vient de compléter et l'envoie à l'adresse mail : cartes.arbitres.aft.liege@gmail.com

Cela évitera la perte de document, le travail fastidieux pour les responsables de club de collationner les cartes de l'ensemble des arbitres

sur l'ensemble de la saison. Bref, nous espérons que cela facilitera le travail de chacun, le vôtre comme le nôtre et évitera les conflits.

Cette adresse ne peut servir qu'à l'envoi des cartes, aucune autre information, demande, ... n'y sera traitée.

Pour toute question générale, il faut continuer à contacter Bénédicte ou Vincent secretariat@aftliege.net et pour ce qui est de l'arbitrage, soit le responsable arbitrage : roland.vannilen@hotmail.be , soit la secrétaire de l'arbitrage : genevieve.maka@gmail.com .

Rien n'empêche bien entendu de continuer à déposer les cartes au secrétariat, mais nous pensons que le nouveau système peut sensibiliser les arbitres à leurs responsabilités, qu'il va aussi éviter des pertes et les soucis. Vous aurez ainsi la preuve que le document a bien été transmis.

Pour les responsables interclubs et les juges-arbitres en tournoi, rien ne change. La feuille de prestation à rentrer pour la fin septembre reste en fonction. Elle est juste « amputée » de ce qui concerne l'arbitrage. Elle reste téléchargeable sur le site de l'AFT Liège, sous l'onglet « arbitrage », sous le nom « Carte Annuelle de Prestation » (document Excel) qui peut être complété numériquement ou imprimé et complété manuellement puis scanné pour être transmis au Secrétariat Régional, à Vincent.

Voilà, en espérant que ces éclaircissements vous ont aidés et que cette nouvelle façon de procéder pour les cartes d'arbitrage va éviter des soucis, nous restons à votre disposition pour tout autre éclaircissement.

Bonne saison 2024 et salutations sportives,

La Commission d'Arbitrage de l'AFT Liège